

Une agression envers le personnel de plus à son palmarès

Le 25/10/2025

Le 24 Octobre 2025, vers 15h10, au bâtiment MA1, l'agent détention du rez de chaussée sollicite un renfort en raison du comportement d'un détenu exprimant son mécontentement concernant son traitement médical, qu'il jugeait « **inadapté** ».

Le brigadier-chef encadrement MA1 intervient sur les lieux afin d'apaiser la situation. Après écoute, il informe la personne détenue qu'elle peut formuler une réclamation auprès de l'unité sanitaire pour toute demande relative à son traitement.

Face à cette réponse, le détenu, connu et coutumier des faits de violences à l'encontre du personnel, adopte un comportement agressif et crache au visage du brigadier-chef encadrement. La force strictement nécessaire est alors utilisée pour maîtriser l'individu à l'aide du surveillant activité et le conduire en cellule d'attente.

Le gradé, blessé au coude lors de l'intervention, est pris en charge par le chef de détention et conduit à l'unité sanitaire pour les premiers soins dans le cadre du **protocole AES**. Il est ensuite emmené à l'hôpital pour la poursuite du protocole et la réalisation du radio du coude.

Les agents ELSP procèdent quant à eux à la conduite du détenu en cellule disciplinaire.

Le Brigadier-chef encadrement bénéficie du soutien du bureau local UFAP UNSa Justice du CP Troyes Lavau et souligne la réactivité des agents et du chef de détention dans la gestion de cet incident et la prise en charge de notre collègue.

L'UFAP UNSa Justice du CP Troyes Lavau condamne fermement cet acte de violence à l'encontre de nos personnels pénitentiaires et demande que des poursuites judiciaires soient engagées à l'encontre de l'auteur des faits et que soit étudié son transfert, celui-ci étant coutumier de ce type de comportements.

Même si sa sortie est prévue dans les prochains mois, ces agissements ne doivent en aucun cas rester impunis ni être relégués aux oubliettes.

La secrétaire locale

Mélanie GRZYB